

Information sur l'opportunité de régularisation de séjour pour les réfugiés en Allemagne via la nouvelle loi dite « Chancen-Aufenthaltsgesetz »

Le 02 décembre 2022, le parlement allemand (le Bundestag) a adopté une nouvelle loi relative au séjour des étrangers dénommée « Chancen-Aufenthaltsgesetz ». Cette loi donne la possibilité aux personnes qui, au 31 octobre 2022, ont vécu au moins 5 ans en Allemagne avec un permis de séjour temporaire (Duldung, Gestattung ou tout autre titre de séjour) d'obtenir un séjour régulier de 18 mois. Ces 18 mois leur offre l'opportunité de remplir les conditions leur permettant d'avoir un titre de séjour régulier permanent en Allemagne. Ces conditions sont entre autres la garantie des moyens de subsistance, la bonne connaissance de la langue allemande et la preuve de l'identité.

Les personnes ayant commis des délits d'un certain degré ou qui, intentionnellement par de fausses informations ou dissimulation de leur identité, ont empêché leur expulsion du territoire, sont en principe exclues la Chancen-Aufenthaltsgesetz.

La demande de droit de séjour dans le cadre de la « Chancen-Aufenthaltsgesetz » pour les réfugiés concernés vivant dans la ville de Constance se fait en ligne à travers le lien suivant : <https://service.konstanz.de/Leistung-Detailansicht/?id=6001671>

Saisissez l'opportunité que vous offre la « Chancen-Aufenthaltsgesetz » pour régulariser votre séjour en Allemagne !

Veillez contacter un service conseil (Integrationsmanagement, Sozialer Dienst ou les Migrationsberatungen) pour en savoir plus sur les possibilités qui s'offrent à vous à travers cette nouvelle loi. Vous trouverez les différents contacts à travers ce lien :

<https://www.konstanz.de/international/willkommen+in+konstanz/gefluechtete/soziale+betreuung> ou via ce code QR :



Séance d'information sur la « Chancen-Aufenthaltsgesetz » le 8 Février 2023

Pour les personnes concernées et intéressées, une séance d'information sur la nouvelle loi aura lieu le Mercredi **08 Février à 15h00** dans la **Bürgersaal** de la ville de Constance (Sankt-Stephans-Platz 17). En dehors des informations générales sur la nouvelle loi vous aurez l'occasion de recevoir des conseils personnalisés de différents services.

**KONSTANZ IST BUNT,
INTERNATIONAL UND
WELTOFFEN.**

Stabsstelle Konstanz International

Stadtverwaltung Konstanz
Stabsstelle Konstanz International
www.konstanz.de/international
E-Mail: international@konstanz.de